

**Décision n° 2024-63 du 15 octobre 2024 portant désignation d'une personnalité scientifique au sein du conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer  
Léon Bérard**

*Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-1,  
Vu le décret du 17 juin 2021 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,  
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en date du 29 décembre 2019 et notamment l'article 13.2,  
Vu l'article L 6162-7 du code de la santé publique,*

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER  
DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article L.6162-7 du code de la santé publique, le Professeur Alain VIARI est désigné en tant que personnalité scientifique siégeant au conseil d'administration du centre de lutte contre le cancer Léon Bérard à Lyon.

**Article 2 :**

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle est notifiée au bénéficiaire, ainsi qu'au Centre Léon Bérard et est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer. Une copie est adressée à l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes.

Fait le 15 octobre 2024  
En 2 exemplaires

Le Président  
Pr Norbert IFRAH